



**DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 21 AVRIL 2022  
FONDS D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Monsieur le Président,

En octobre 2021, un protocole marquant "la reconnaissance de l'engagement" des agents de la DGFIP a été signé avec l'ensemble des OS représentatives de la DGFIP et présenté en grande pompe utilisant un dispositif de communication à faire pâler bon nombre de grands groupes du CAC40.

Outre une prime exceptionnelle et des volumes de promotion interne augmentés, ce protocole inclut l'attribution d'un fonds d'environ 10 millions d'€ réparti sur chaque direction.

C'est sur cette répartition locale et la mise en place d'actions à destination des collègues que vont porter les débats d'aujourd'hui....

Toutefois, nous ne sommes pas dupes et tant l'arrivée "inopinée" que la méthode de gestion de ce fonds sont hypocrites et malsaines !

\* Hypocrites car ne nous y trompons pas, les deniers de ce fonds ne tombent pas du ciel, pour les miracles merci de vous tourner vers Lourdes ! Non, ils sont la résultante d'économies menées au pas de charge et de façon hasardeuse sur le dos du collectif DGFIP ; réduction des effectifs, politique salariale inerte depuis de trop nombreuses années, réduction des moyens de fonctionnement (téléphonie, reprographie...), politique lamentable de remboursement des frais engagés dans le cadre des missions (barèmes en totale inadéquation avec la réalité), politique honteuse des prestations de ménage...

Au local, on se souvient bien comment on a réussi à ne plus être les derniers de notre catégorie en réduisant drastiquement et arbitrairement nos affranchissements, nos moyens impressions, nos fdd ! On est vraiment ravi de récupérer une partie de ce qui a été économisé au détriment de nos conditions de travail

\* Hypocrites car après avoir depuis tant d'années sapé le moral des troupes, la DG arrive comme une fleur avec un Lexomil™ miracle, le "Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail"...

\* Malsaines car sur la méthode, les représentants des personnels se retrouvent coincés...En effet, s'il n'y a pas d'accord trouvé localement, les enveloppes seront redistribuées et bien évidemment, les directions locales ne manqueront pas d'expliquer aux collègues que c'est de la faute des vilaines OS !

Un comble quand on s'intéresse aux multiples interventions, alertes et critiques faites par FO-DGFIP68 ces dernières années qui sont restées sans retour voire, pire, rejetées au motif qu'on exagérerait...

\* Malsaines voire machiavéliques car personne n'ignore que les élections professionnelles sont en fin d'année et qu'une "mauvaise" position de certaines OS viendrait écorner leur image et peut être même pousser certains indécis à ne pas voter,

\* Malsaines car clivants ! Comment expliquer à certains services qu'ils ne sont pas éligibles à telle ou telle action ?

Nous dénonçons le modus operandi : attribution de façon floue au national, renvoi au local dans des GT qui ont dépensé beaucoup d'énergie pour parfois ne pas parvenir à une entente, la Centrale précisant au fil de l'eau ce qui ne pouvait pas être fait avec le fonds...

Au passage, nous remercions l'équipe directionnelle en charge de la compilation des idées et des GT pour la qualité des échanges menés.

Pour en finir avec l'hypocrisie, nous condamnons qu'un CTL où le point FACVT figure à l'ordre du jour comme "pour information" soit décisionnel et ne laisse pas de place à une éventuelle reconvoction en cas de vote unanime contre !

Enfin, nous nous interrogeons sur certaines actions qui se rapprochent du budget CHS/CT, sur les conditions de travail des télétravailleurs qui pourtant, font l'objet d'un protocole bilatéral.

Pour finir, même si nous ne sommes pas d'accord sur l'ensemble des projets nous ferons en sorte qu'un maximum de nos collègues profite des fonds alloués et présenterons nos arguments au fur et à mesure de la discussion.

Cette liminaire imprimée sur papier blanc et en couleur l'a été grâce au matériel personnel des élus FO-DGFIP68 !